

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025**

**Association FFvolley**  
2-4, rue des Sarrazins

94000 – CRETEIL

*Siret N° 784 406 126 00044*

Mesdames, Messieurs,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FFvolley relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### ***Observations***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes relative au paragraphe suivant dans les annexes :

- Le paragraphe portant sur les « Evènements significatifs de l'exercice » notamment les mentions spécifiques sur les provisions pour risque et charge comptabilisées au 31/12/2025.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la

présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les produits et charges de la saison sportive en cours à la clôture de l'exercice (cf. annexe, préambule page 5, notes « Produits constatés d'avance »).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris , le 5 mai 2026

**ENDRIX CAC IDF sas**

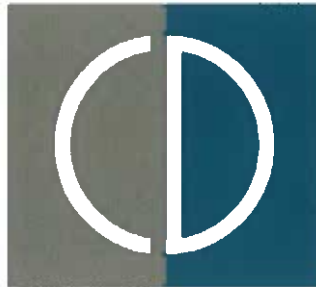
Le Commissaire aux Comptes

Représenté par

**Philippe LAFITTE**



C A B I N E T



D E V I R G I L L E

---

**Association FFvolley**

2 - 4 RUE DES SARRAZINS

94000 CRETEIL

**COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

---

## Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	419 577	240 906	178 671	44 943
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	62 920		62 920	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 030 600		1 030 600	910 600
	Constructions	4 419 841	612 951	3 806 890	3 124 326
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	1 826 214	784 171	1 042 043	493 414	
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations	400	400		400	
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ( II )		7 759 551	1 638 428	6 121 123	4 573 682
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	283 399	31 126	252 273	54 578
	Avances et Acomptes versés sur commandes	79 314		79 314	42 426
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	527 891	48 807	479 084	606 066
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 216 350		1 216 350	1 402 193
Charges constatées d'avance	295 068		295 068	136 183	
Valeurs mobilières de placement	2 858 228		2 858 228	3 056 499	
Instruments financiers et jetons détenus					
Disponibilités	3 869 433		3 869 433	3 256 675	
TOTAL ( III )		9 129 683	79 933	9 049 750	8 554 621
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts ( IV )				
	Primes de remboursement des emprunts ( V )				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif ( VII )				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	16 889 234	1 718 361	15 170 873	13 128 303
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			51 442	33 794
(2) dont créances à plus d'un an					

Mission de présentation-voir attestation

## Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
		Règlement ANC 2022-06	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	3 513 056	2 725 462
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	300 000	300 000
Autres			
Report à nouveau	(225 074)		
Excédent ou déficit de l'exercice	581 670	787 594	
	Total des fonds propres (situation nette)	4 169 652	3 813 056
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	1 708 247	1 332 937	
Provisions réglementées			
	Total des autres fonds propres	1 708 247	1 332 937
	Total des fonds propres	5 877 899	5 145 993
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	4 000	4 000
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	4 000	4 000
Provisions	Provisions pour risques	70 000	70 000
	Provisions pour charges	900 302	585 860
		Total des provisions	970 302
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	182 209	302 624
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 316 426	1 011 080
	Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	974 302	1 416 532	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 054 992	634 516	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)	4 790 743	3 957 698	
	Total des dettes	8 318 672	7 322 450
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
	TOTAL PASSIF	15 170 873	13 128 303
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	581 669,88	787 594,48	
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	8 257 723	7 140 240	
(2) Dont emprunts participatifs			

Mission de présentation-voir attestation

Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
Règlement ANC 2022-06			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	6 205 713	5 557 219
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	8 681	10 636
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 875 243	2 456 480
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 528 743	2 695 065
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	93 632	171 462
	Utilisations des fonds dédiés		49 316
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	4 951 253	5 020 031	
Total des produits d'exploitation	16 663 265	15 960 210	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 349	37 339
	Variation de stocks	(233 181)	31 761
	Achats de matières et autres approvisionnements		381
	Variation de stocks	4 489	(39 456)
	Autres achats et charges externes	9 208 588	8 390 281
	Aides financières	1 457 683	1 188 794
	Impôts, taxes et versements assimilés	234 485	183 614
	Salaires	2 469 712	2 837 616
	Cotisations sociales	629 339	563 852
	Dotation aux amortissements et dépréciations	393 273	371 119
	Dotation aux provisions	425 228	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	1 607 710	1 355 473
	Total des charges d'exploitation	16 199 676	14 920 776
RESULTAT D'EXPLOITATION	463 590	1 039 434	

Mission de présentation-voir attestation

Compte de Résultat <sup>2/2</sup>

		Règlement ANC 2022-06	
		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	463 590	1 039 434
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	122 903	127 785
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change	1 430	2 750
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Total des produits financiers	124 333	130 536
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	400	
	Intérêts et charges assimilées	3 797	40 179
	Différences négatives de change	2 056	973
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	6 253	41 152
	RESULTAT FINANCIER	118 080	89 384
	RESULTAT COURANT avant impôts	581 670	1 128 818
	Produits exceptionnels		350 403
	Charges exceptionnelles		691 626
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		(341 223)
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	16 787 598	16 441 148
	TOTAL DES CHARGES	16 205 928	15 653 554
	EXCEDENT ou DEFICIT	581 670	787 594
	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat	400 750	345 170
	TOTAL	400 750	345 170
	CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole	400 750	345 170
	TOTAL	400 750	345 170

Mission de présentation-voir attestation

# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 170 873 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 16 787 598 euros** et un total **charges de 16 205 928 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 581 670 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.  
Il a une durée de **12 mois**.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le **15/04/2026** par les dirigeants de l'association

## Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

En vertu de l'agrément qui lui a été délivré par le Ministre chargé des sports et de la délégation accordée, la FFVolley participe à la mise en oeuvre des missions de service public relatives à l'organisation générale, au développement des disciplines du Volley, et a corollairement pour objet, de permettre, d'organiser, d'encourager et de développer la pratique du Volley sous toutes ses formes.

Les moyens d'actions de la FFVolley pour l'exécution de son objet et de ses missions sont notamment :  
L'organisation de compétitions sportives, la délivrance de titres sportifs, l'élaboration de règlements relatifs à son objet.

La FFVolley se compose d'associations sportives affiliées.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022..

L'application du règlement ANC 2022-06 est un changement de réglementation et donc un changement de méthode comptable.

Les impacts liés au règlement 2022-06 sont :

Les quotes-parts de subvention virées au résultat et les produits sur exercices antérieures qui figuraient en produits exceptionnels au cours de l'exercice précédent figurent en produits d'exploitation sur l'exercice en cours.

Les pénalités et charges sur exercices antérieurs qui figuraient en charges exceptionnelles au cours de l'exercice précédent figurent en charges d'exploitation sur l'exercice en cours.

Les autres impacts sont non significatifs

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Des changements dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation ont été apportés : Lors des précédents exercices, et concernant les clubs, les soldes antérieurs à l'exercice étaient soldés en charges ou produits. A partir des comptes ouverts le 01/01/2025, les litiges de l'année 2024 n'ont pas été soldés et sont toujours inscrits dans les comptes.

Lors de l'arrêt de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2025/2026 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2025/2026, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

# Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Constructions	30 à 50 ans
Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Matériels divers	3 à 8 ans

L'entrepôt de Créteil est amorti sur une durée de 50 ans depuis le 1er octobre 2025.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Événements significatifs de l'exercice

La provision pour risques de 70.000 euros au 31/12/2025 est inchangée par rapport à l'exercice précédent. Elle correspond à un risque lié à un prud'hommes pour 60.000 euros et pour 10.000 euros aux honoraires liés à ce litige.

La provision pour charges au 31 décembre 2024 a été reprise sur l'exercice pour un montant de 335.860 euros. Une provision pour risque informatique a été comptabilisée pour un montant de 100.000 euros. Ainsi qu'une provision de 105.000 euros pour les JO 2028 (base arrière).

Pour donner suite aux JO 2024 et pour renforcer le rayonnement ainsi que le projet sportif de la FF Volley pour les prochaines échéances, une candidature a été déposée en septembre 2024 pour l'organisation en 2026&2027 des phases de poules de la VNL (Volleyball Nation League). Cette candidature a été validée et acceptée et le contrat correspondant a été signé le 22 mai 2025. Il est à noter qu'au-delà des retombées financières et sportives attendues, sur la base de nos données historiques et de nos projections, une perte globale (sur les deux années 2026&2027) est anticipée pour cet événement. Cette dernière a été estimée sur la base des éléments en notre possession et à notre meilleure connaissance à date à un montant de 450 000 euros au 31/12/2025. Notre approche a consisté à considérer ce projet comme un projet à long terme, présentant une perte à terminaison que nous avons choisi de

# Règles et Méthodes Comptables

provisionner, conformément à ce qui a été exposé précédemment. Cette provision pour perte à terminaison fera l'objet d'une réévaluation sur les exercices comptables suivants.

Il a été décidé par le conseil d'administration de provisionner les IFC sur cet exercice. L'incidence est de 245.302 euros dont 20.228 euros de charges sur l'exercice et 225.074 euros imputés sur le report à nouveau.

## Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2025, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

## Engagement de retraite

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'entité prévoient des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de croissance des salaires : 3%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : Table TG 05
- Taux de charges sociales : 55 % pour la catégorie cadres et 48 % pour la catégorie non cadres

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés est de 245.302 euros

# Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2025
			Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	380 206		256 655		154 364
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	380 206		256 655		154 364
CORPORELLES	Terrains	910 600		120 000		1 030 600
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	3 648 885		770 955		4 419 841
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	507 765		410 366		918 131
	Matériel de transport	26 801		123 658		150 459
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	483 037		85 294		164 789
	Emballages récupérables et divers	279 903		124 504		50 324
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	5 856 991		1 634 777		215 113
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations	400				400
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	400				400	
<b>TOTAL</b>		6 237 597		1 891 431		369 477
						7 759 551

Mission de présentation-voir attestation



## Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Pour litiges	70 000			70 000
Pour garanties données aux clients				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires		245 302		245 302
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	585 860	405 000	335 860	655 000
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	655 860	650 302	335 860	970 302
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
Sur immobilisations				
{ incorporelles				
{ corporelles				
{ legs ou donations				
{ des titres mis en équivalence				
{ titres de participation		400		400
{ autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	30 697	31 126	30 697	31 126
Sur comptes clients, usagers	60 250	48 807	60 250	48 807
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	90 947	80 333	90 947	80 333
<b>TOTAL GENERAL</b>	746 807	730 635	426 807	1 050 635
Dont dotations et reprises				
{ - d'exploitation		474 911	93 632	
{ - financières		400		
{ - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

## Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
		Règlement ANC 2022-06		
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	51 442		51 442
	Autres créances clients, usagers	476 448	476 448	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	268 762	268 762	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxes sur la valeur ajoutée	228 478	228 478	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	6 902	6 902	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	712 207	712 207	
	Charges constatées d'avance	295 068	295 068	
	TOTAL DES CREANCES	2 039 309	1 987 866	51 442
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	182 209	121 260	60 949	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 316 426	1 316 426		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	624 468	624 468		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	228 823	228 823		
	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxes sur la valeur ajoutée	102 193	102 193		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	18 818	18 818		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	1 054 992	1 054 992		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	4 790 743	4 790 743			
	TOTAL DES DETTES	8 318 672	8 257 723	60 949	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	120 415			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Mission de présentation-voir attestation

## Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	2 725 462		787 594		3 513 056
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	300 000				300 000
Autres réserves					
Report à nouveau		787 594	(1 012 668)		(225 074)
Excédent ou déficit de l'exercice	787 594	(787 594)	581 670		581 670
Situation nette	3 813 056		356 596		4 169 652
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 332 937		462 600	87 291	1 708 247
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>5 145 993</b>		<b>819 196</b>	<b>87 291</b>	<b>5 877 899</b>

Il a été décidé par le conseil d'administration de provisionner les IFC sur cet exercice.

La provision correspondant à la dette antérieure au 01/01/2025 a été affectée au report à nouveau pour un montant de 225.074 euros

## Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
ANS - Statisticien							
ANS - Plateforme digitale							
ANS - My coach							
ANS - Relations internationales	4 000					4 000	
ANS - Pluri développement							
Fonds dotation I Collet							
Fonds dotation Paris 2024							
ANS - Transformation numérique							
Mission affaires direction Tunisie 2023							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>	<b>4 000</b>					<b>4 000</b>	

## Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	1 552 706	462 600		2 015 306
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	1 552 706	462 600		2 015 306
Quotes-parts virées au compte de résultat	219 769	87 291		307 059

*Mission de présentation-voir attestation*

## Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		2 371 453	70 000			2 441 453
Subventions d'investissement			462 600			462 600
<b>TOTAL</b>		2 371 453	532 600			2 904 053

### SUBVENTIONS INDIRECTES :

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

- . Aides personnalisées : 140.000 Euros pour 12 mois
- . Mise à disposition par l'Etat de personnel : 36 personnes

## Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	400 750	345 170
	400 750	345 170
<b>Total</b>	400 750	345 170
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole Le personnel bénévole représente 250 personnes pour un total d'heures estimé à 17.185	400 750	345 170
	400 750	345 170
<i>Mission de présentation-voir attestation</i> <b>Total</b>	400 750	345 170

## Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	715 666	587 085	128 581	21,90
Dettes fiscales et sociales	705 857	1 258 159	(552 302)	-43,90
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	307 906	263 412	44 495	16,89
<b>TOTAL</b>	<b>1 729 429</b>	<b>2 108 655</b>	<b>(379 226)</b>	<b>-17,98</b>

## Charges à payer (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
FOURNISSEURS	501 856
FOURNISSEURS LIGUES	169 944
FOURNISSEURS ARBITRES	43 865
PROVISION CONGES PAYES	146 227
PROVISION SALAIRES A PAYER	478 241
PROVISION CHARGES SUR CP ET SALAIRES A PAYER	80 287
CVAE	1 102
CHARGES ORGANISATION	236 868
AIDES LIGUES	70 722
DIVERS CHARGES A PAYER	316
<b>Totalisation</b>	<b>1 729 429</b>

## Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	295 068	136 183	158 885	116,6
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	295 068	136 183	158 885	116,6

## Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
SPARTNER ACCOMPAGNEMENT EVENEMENTS	01/01/2026	31/12/2026	71 432		
LNV ENGAGEMENT 2026	01/01/2026	31/12/2026	43 633		
ACHAT TEXTILE	01/01/2026	31/12/2026	21 666		
AIAC ASSURANCE	01/01/2026	28/02/2026	27 999		
ASSISTANCE SAGE	01/01/2026	21/11/2026	14 581		
PARAMETRAGE SOC.CRM(LIC/PART)	01/01/2026	30/09/2026	14 283		
LOCATION PHOTOCOPIEUR	01/01/2026	31/03/2026	10 094		
EDITION AMPHORA OUVRAGES	01/01/2026	31/12/2026	7 690		
TICKETS RESTAURANT	01/01/2026	31/01/2026	11 428		
HERNANDEZ GONZALES	01/01/2026	31/12/2026	25 000		
AUTRES CHARGES	01/01/2026	31/12/2026	47 262		
<b>Totalisation</b>			<b>295 068</b>		

*Mission de présentation-voir attestation*

## Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	4 794 743	3 961 698	833 045	21,03
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	4 794 743	3 961 698	833 045	21,03

*Mission de présentation-voir attestation*

## Produits constatés d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
LICENCES	01/01/2026	30/06/2026	2 568 220		
TRANSFERTS	01/01/2026	30/06/2026	117 620		
REDEVANCES CHAMPIONNAT	01/01/2026	30/06/2026	809 500		
REDEVANCES ARBITRAGE	01/01/2026	30/06/2026	319 292		
AFFILIATION	01/01/2026	30/06/2026	100 178		
ASSURANCE LICENCES	01/01/2026	30/06/2026	48 000		
SPONSORING	01/01/2026	30/06/2026	427 500		
MUTATIONS	01/01/2026	30/06/2026	241 153		
COUPE DE FRANCE	01/01/2026	30/06/2026	70 345		
FORMATIONS	01/01/2026	30/06/2026	17 060		
AUTRES	01/01/2026	31/12/2026	75 875		
<b>Totalisation</b>			<b>4 794 743</b>		

*Mission de présentation-voir attestation*

## Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	169 766	209 523	(39 757)	-18,98
Autres créances	712 112	282 519	429 593	152,0
<b>TOTAL</b>	<b>881 878</b>	<b>492 041</b>	<b>389 836</b>	<b>79,23</b>

*Mission de présentation-voir attestation*

## Produits à recevoir (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	169 766
LICENCES	185 000
FVB VNL 2025	203 955
SUBVENTIONS	82 158
CONGRES 2025	195 055
AUTRES PRODUITS	45 943
<b>Totalisation</b>	<b>881 878</b>

*Mission de présentation-voir attestation*